

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-7/03

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Organismes associés à l'action du Département - Acomptes à valoir sur les subventions au titre de l'exercice 2011.

Plusieurs organismes bénéficiant d'un soutien financier important du Département, et associés à son action, doivent disposer de moyens financiers dès le début de l'année. A ce titre, il vous est proposé de verser un acompte à 7 organismes par anticipation au vote du budget 2011.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de verser aux associations ci-après énumérées, début janvier 2011 et par anticipation au vote du budget primitif 2011, un acompte du montant indiqué, à valoir sur la subvention qui leur sera attribuée au titre de l'exercice 2011, en application des décisions du Conseil général,

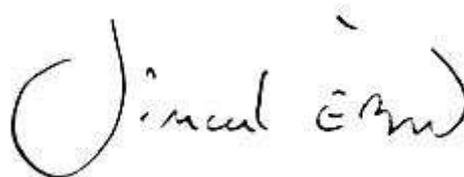
ASSOCIATIONS	ACOMPTE 2011
Action Artistique en Seine-et-Marne (ACT'ART)	450 500 €
Comité des Œuvres Sociales du Département de Seine-et-Marne (C.O.S.)	386 200 €

Seine-et-Marne Développement (S.M.D.)	571 300 €
Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne (M.E.)	94 600 €
Seine-et-Marne Tourisme (S.M.T.)	670 000 €
Initiatives 77 :	399 600 €
- dont <i>DEFI</i>	303 000 €
- dont <i>ADELIS</i>	96 600 €
Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale	34 500 €

Article 2 : de régler pour ces mêmes associations, le solde de leur subvention 2011, après déduction de l'acompte visé à l'article 1, en deux versements égaux.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ